

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés :

Chahrazede BENKOU NAVARRO – Nathalie RODRIGUES – Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Chahrazede BENKOU NAVARRO a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES

Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Patricia BLANC

Secrétaire de séance : Sana CHELDA-CHENET

58/24 – ATTRIBUTION AUX ASSOCIATIONS DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – ANNÉE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la municipalité peut accorder des subventions exceptionnelles pour des anniversaires des associations (1 fois tous les 10 ans) pour des animations remarquables et d'intérêt communal. La commission des finances réunie le 16 septembre dernier a examiné les demandes de cinq associations, dont deux présentant un dossier répondant aux critères d'attribution. Elle propose ainsi l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS SEMEYENNES :

LOISIR TAROT CLUB subvention exceptionnelle « 10 ans » : 300 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES SEMEYENNES :

DANSE PASSION subvention exceptionnelle « 10 ans » : 300 €

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 16 septembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER les subventions exceptionnelles aux associations suivantes pour l'année 2024 : LOISIR TAROT CLUB subvention exceptionnelle « 10 ans » : 300 € ; DANSE PASSION subvention exceptionnelle « 10 ans » : 300 €**

Fait à Semoy, le 24 septembre 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Sana CHELDA-CHENET

Conseillère municipale

Transmission au contrôle de légalité le : **U 2 OCT. 2024**

Publication numérique le : **U 2 OCT. 2024**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification